

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-104

TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATIONS DE POSTES

Monsieur le Vice-Président propose au conseil communautaire de créer et modifier les postes suivants :

- Budget principal : ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps non complet et fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet (entretien des locaux) ;
- Budget Petite enfance : augmentation du temps de travail du poste d'assistant socio-éducatif afin de le passer à temps complet (augmentation du poste existant à 28/35èmes) pour le relais petite enfance, dans le cadre des missions supplémentaires prévues par la charte territoriale globale, en accord avec la CAF qui subventionne ce service.

Le conseil communautaire est invité à voter l'ouverture de ces postes, à prévoir les crédits budgétaires et à autoriser le Président à pourvoir au recrutement par la voie statutaire ou à défaut contractuelle.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-104)

Le Conseil communautaire,
Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu le décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux.
Vu le décret n° 2017-901 du 9 mai 2017 portant statut particulier du cadre d'emplois des assistants territoriaux socio-éducatifs,
Vu l'arrêté n°2022-023 du 27 décembre 2022 fixant les lignes directrices de gestion de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye ;
Vu le tableau des effectifs ;
Considérant les besoins des services,
Considérant qu'il convient d'ouvrir les postes correspondants ;
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

1°) D'approuver les modifications du tableau des effectifs portant sur la création des postes suivants :

Budget principal

Catégorie C – Filière technique

- ouverture d'un poste d'adjoint technique à temps non complet (17,5/35èmes) à compter du 1^{er} juin 2024 ;

- fermeture d'un poste d'adjoint technique principal 2ème classe à temps non complet à temps non complet (17,5/35èmes) à compter du 1^{er} juin 2024

Budget Petite enfance

Catégorie A – Filière médico-sociale

- augmentation du temps de travail du poste d'assistant socio-éducatif qui passe de 28/35èmes à 35/35èmes à compter du 1^{er} juin 2024 ;

2°) De mettre à jour le tableau des effectifs ;

3°) D'inscrire les crédits nécessaires aux budgets correspondants.

4°) D'autoriser l'autorité territoriale à pourvoir ces postes par la voie statutaire ou à défaut contractuelle.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 5 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : - 7 JUIN 2024

Date de mise en ligne : - 7 JUIN 2024

.../...
(suite de la délibération n° 2024-104)

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

AGENTS TITULAIRES OU STAGIAIRES

FILIERE ADMINISTRATIVE

Directeur général des services (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Attaché hors classe	A	1				
Attaché principal	A	1				
Attaché territorial	A	0				
Rédacteur principal 1ère classe	B	2	1	1		
Rédacteur principal 2ème classe	B	2	1			
Rédacteur territorial	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	4	3			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	3	1			
Adjoint administratif territorial (C1)	C	2				
sous-total		17	7	1	0	0

FILIERE TECHNIQUE

Directeur des services techniques (emploi fonctionnel)	A	1	1			
Ingénieur territorial	A	2				
Technicien principal de 1ère classe	B	1	1			
Technicien territorial	B	2	2			
Agent de Maîtrise Principal	B	1	1			
Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1				
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	1		1		1
Adjoint technique territorial (C1)	C	1		1	1	
sous-total		10	6	2	1	1

TOTAL

13 3
16

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOME LES MYONOTS						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		

FILIERE ADMINISTRATIVE

Attaché territorial	A	1	1			
Rédacteur territorial	B	1				
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
sous-total		2	2	0	0	0

FILIERE TECHNIQUE

Agent de maîtrise	C	1	1			
Adjoint technique principal 1ère classe (C3)	C	2	2			
Adjoint technique principal 2ème classe (C2)	C	2	1			
Adjoint technique territorial (C1)	C	4	1			
sous-total		6	5	0	0	0

FILIERE ANIMATION

Adjoint d'animation principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint d'animation principal 2ème classe (C2)	C	1				
sous-total		1	1	0	0	0

TOTAL

9 8 0
8

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2024-104)

BUDGET ANNEXE OFFICE DE TOURISME						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE ADMINISTRATIVE						
Attaché territorial	A	1	1			
Adjoint administratif principal 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint administratif principal 2ème classe (C2)	C	3	3			
Adjoint administratif (C1)	C	0				
CDD (besoin saisonnier/accroissement temporaire)	C	3				
	sous-total	8	5	0	0	0
TOTAL		8	5	0	0	0
			5			

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE						
GRADES	CAT.	EFFECTIF BUDGETAIRE (postes créés)	EFFECTIF POURVU		dont postes créés	Postes supprimés
			TC	TNC		
FILIERE TECHNIQUE						
Adjoint technique principal de 1ère classe (C3)	C	1	1			
Adjoint technique principal de 2ème classe (C2)	C	0				
Adjoint technique territorial (C1)	C	9	5	1		
	sous-total	10	6	1	0	0
FILIERE MEDICO-SOCIALE						
Conseiller socio-éducatif	A	1				
Educateur de Jeunes Enfants de Cl. exceptionnelle	A	1	1			
Educateur de Jeunes Enfants	A	4	4			
Infirmière en soins généraux	A	2	2			
Assistant socio-éducatif	A	1		1	1	1
Auxiliaire de puériculture de cl. supérieure	B	2	2			
Auxiliaire de puériculture de cl. normale	B	6	4			
Parcours Emploi Compétence				1		
Apprenti				1		
	sous-total	16	13	2	1	1
TOTAL		26	19	3	1	1
			22			
TOTAL EFFECTIF GENERAL		51	Postes créés / supprimés		2	2

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-105

CENTRE AQUATIQUE DES PRES GRIS – APPROBATION DU CHOIX DU CONCESSIONNAIRE DE SERVICE PUBLIC

Monsieur le Vice-Président expose à l'assemblée délibérante :

- Que conformément à l'article L.1411-5 du Code général des collectivités territoriales, à la fin de la procédure de concession du centre aquatique l'Île Verte, l'autorité exécutive de la collectivité saisit le conseil communautaire du choix du concessionnaire auquel elle a procédé en lui exposant ses motifs et en lui présentant l'économie générale du contrat ;

- Que l'autorité exécutive transmet à l'assemblée délibérante le rapport de la commission de concession de service public présentant notamment la liste des entreprises admises à présenter une offre et l'analyse des propositions de celles-ci, ainsi que les motifs du choix de l'entreprise candidate et l'économie générale du contrat ;

-Qu'au terme des négociations, son choix s'est porté sur l'entreprise RECREA (ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR) ayant présenté la meilleure offre au regard de la qualité du service rendu aux usagers, des conditions économiques et financières, et des moyens affectés à l'exécution du service (les raisons de ce choix sont exposées dans le rapport de l'exécutif annexé à la présente). Dans les conditions du contrat, cette entreprise devrait être la plus à même d'assurer la qualité et la continuité du service public ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-105)

- Que le contrat a pour objet la gestion du centre aquatique des Prés Gris à Briare et présente les caractéristiques suivantes :

Durée : 5 années

Début de l'exécution du contrat : 01/07/2024

Fin du contrat : 30/06/2029

Principales obligations du concessionnaire :

- obtenir des autorités compétentes l'ensemble des autorisations, homologations, déclarations nécessaires à la pratique et à l'organisation des activités et des manifestations devant être organisées au sein du centre aquatique ;
- assurer l'exploitation du service, la formation du personnel, la gestion administrative, technique, commerciale et financière du centre aquatique ;
- assurer le fonctionnement, l'entretien, le nettoyage, la maintenance, le contrôle et le renouvellement des biens mobiliers et immobiliers ;
- assurer la promotion et la communication nécessaires au développement du centre aquatique ;
- accueillir et informer les usagers, de garantir leur sécurité et d'assurer leur surveillance ;
- organiser et coordonner les activités, animations intérieures et extérieurs et événements éducatifs, pédagogiques, sportifs, ludiques et de loisirs, en dépassant le cadre du service traditionnellement offert aux usagers selon une approche innovatrice et prospective.

L'assemblée délibérante,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.1411-5,

VU le rapport de l'exécutif sur le choix du concessionnaire,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE

- le choix de l'entreprise ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR/RECREA en tant que concessionnaire du centre aquatique l'Ile Verte,

- les termes du contrat de concession de service public et ses annexes,

AUTORISE l'exécutif à signer le contrat de concession de service public avec l'entreprise ACTION DEVELOPPEMENT LOISIR/RECREA.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 5 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 05/06/24
Date de mise en ligne : 05/06/24

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-106

DESIGNATION DU REFERENT DEONTOLOGUE

Monsieur le Vice-président rappelle que la communauté de communes doit désigner un référent déontologue chargé de conseiller les élus pour toute question déontologique liée au respect des principes consacrés dans la charte de l'élu local (éventuelle situation de conflit d'intérêt, etc.). Après consultation de la liste des référents déontologues établie par l'association des Maires du Loiret, il est proposé de recourir aux services de Claude RENUCCI, notaire retraité, ancien Maire de Beaune-la-Rolande.

Le conseil communautaire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 1111-1-1, ainsi que les articles R. 1111-1- A et suivants dans leur rédaction à venir au 1er juin 2023,

Vu la loi n° 2022-217 du 21 février 2022 relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale (article 218),

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-106)

Vu le décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et notamment son article 1er dont les dispositions entrent en vigueur le 1er juin 2023,

Vu l' arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local,

Considérant que tout élu local peut consulter un référent déontologue chargé de lui apporter tout conseil utile au respect des principes déontologiques consacrés dans la charte de l' élu local,

Considérant que les missions de référent déontologue sont exercées en toute indépendance et impartialité par des personnes choisies en raison de leur expérience et de leurs compétences ; que les missions de référent déontologue peuvent notamment être assurées par des personnes n'exerçant au sein des collectivités auprès desquelles elles sont désignées aucun mandat d' élu local, n'en exerçant plus depuis au moins trois ans, n'étant pas agent de ces collectivités et ne se trouvant pas en situation de conflit d'intérêt avec celles-ci ;

Considérant l' accord de la personne désignée ;

Après en avoir délibéré à l' unanimité,

DECIDE :

Article 1 : Désignation du référent déontologue

M. Claude RENUCCI est nommé en qualité de référent déontologue des élus, jusqu' à l' expiration du mandat 2020-2026. Au terme de cette durée, il peut être procédé, dans les mêmes conditions, au renouvellement de ses missions.

A la demande du référent déontologue, il peut être mis fin à ses fonctions.

Article 2 : Modalités de saisine du référent

Le référent déontologue peut être saisi par tout élu local de la collectivité.

Le référent déontologue pourra être saisi directement par les élus, par voie écrite, de préférence par mail précisant dans son objet « Saisine du référent déontologue – Nom de la collectivité - Confidentiel ».

Avec l' accord des élus qui le sollicitent, la saisine du référent déontologue pourra transiter par la collectivité, dans le respect des obligations de confidentialité rappelées par l' article R. 1111-1-D du CGCT. Dans ce dernier cas, il sera créé une adresse courriel dédiée à la saisine du référent déontologue.

Toute demande fera l' objet d' un accusé de réception par le référent déontologue qui mentionnera la date de réception et rappellera le cadre réglementaire de la réponse.

Le référent étudiera les éléments transmis par l' élu, pourra demander des informations complémentaires (par écrit ou à l' oral) et pourra recevoir l' élu afin de préparer son conseil.

Article 3 : Modalités de délivrance du conseil

Le référent déontologue doit exercer sa mission en toute indépendance et impartialité. A cet égard, il ne peut recevoir d' injonctions extérieures.

Le référent communiquera l' avis à l' élu concerné dans un délai raisonnable et proportionné à la complexité de la demande, par écrit ou à l' oral, en fonction du souhait de l' élu concerné.

Les avis et conseils donnés par le référent déontologue demeurent consultatifs.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-106)

Article 4 : Rémunération du référent déontologue

Le référent déontologue sera rémunéré par une indemnité de vacation dont le montant est fixé à 80 € par dossier traité, conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022 pris en application du décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l'élu local.

Des frais éventuels de transport et d'hébergement peuvent être pris en charge en cas de besoin dans les conditions applicables aux personnels de la fonction publique territoriale.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 5 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : - 7 JUIN 2024

Date de mise en ligne :

- 7 JUIN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-107

TERRAINS LOCATIFS FAMILIAUX

Monsieur le Vice-président expose :

Suite à l'adoption du schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) par arrêté conjoint du Préfet et du Président du conseil départemental du Loiret en date du 22 décembre 2023, la CCBLP a été destinataire du schéma définitif, lequel prescrit la réalisation de trois terrains locatifs familiaux.

Par délibération du 16 mai 2023, le conseil communautaire avait émis une réserve, visant à réduire à 1 le nombre de terrains locatifs familiaux. Toutefois cette réserve n'a pas été prise en compte dans la version définitive du schéma.

Le schéma départemental étant désormais applicable, le conseil communautaire est invité à désigner l'instance chargée de la mise à l'étude de ce projet.

La question de la création d'un groupe de travail est débattue. Michel CHAILLOU suggère de confier la mission à la commission thématique en charge de l'aire d'accueil des Gens du Voyage.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-107)

Le conseil communautaire,

Vu le schéma départemental d'accueil et d'habitat des Gens du Voyage (SDAHGV) adopté par arrêté conjoint du Préfet et du Président du conseil départemental du Loiret en date du 22 décembre 2023,

Vu les statuts de la communauté de communes et notamment la compétence obligatoire « Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage et des terrains familiaux locatifs tels que définis aux 1° à 3° du II de l'article 1er de la loi n° 2000-614 du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage »,

Vu le pacte de gouvernance adopté par délibération du 28 septembre 2021,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE de confier à la commission thématique « Résidence autonomie, Aire d'accueil, tissu industriel et commercial » la mission de travailler sur le projet des terrains locatifs familiaux et de formuler des avis à destination du conseil communautaire.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : - 7 JUIN 2024
Date de mise en ligne :

- 7 JUIN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-108

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – REMPLACEMENT D'UN MEMBRE SUPPLEANT

Suite à la vacance du siège de Pascal MUSLIN (suppléant), M. le Vice-Président sollicite des candidatures pour procéder à l'élection d'un nouveau membre de la commission d'appels d'offres.

Rappel des membres de la CAO :

5 membres titulaires :

- Sylvie BLOUET
- Pierre-François BOUGUET
- Michel CHAILLOU
- Jacky HECQUET
- Hubert POULAIN

5 suppléants :

- Céline DESCHAMPS
- Denis GERVAIS
- Laurent LHOSTE
- *siège vacant*
- Dominique GEOFFRENET

Un candidat se présente : Fabrice LAHOUSSE

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-108)

Le Conseil communautaire,

Vu les articles L. 1414-2 et L. 1411-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n° 2020-098 du 29 juillet 2020 portant création de la commission d'appels d'offres,

Vu la délibération n° 2020-099 du 29 juillet 2020 portant élection des membres de la commission d'appels d'offres,

Vu la délibération n° 2023-133 du 20 juin 2023 portant modification de la composition de la commission d'appels d'offres,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Pascal MUSLIN suite à sa démission de ses fonctions de maire et donc de conseiller communautaire,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule personne s'est présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Président,

Considérant qu'un seul candidat se présente au poste de suppléant,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Fabrice LAHOUSSE en tant que suppléant à la commission d'appels d'offres ;

ETABLIT la composition de la commission d'appels d'offres comme suit :

Président : Emmanuel RAT

son représentant : Serge RAGU

Membres titulaires :

Membres suppléants :

- Sylvie BLOUET
- Pierre-François BOUGUET
- Michel CHAILLOU
- Jacky HECQUET
- Hubert POULAIN

- Céline DESCHAMPS
- Denis GERVAIS
- Laurent LHOSTE
- Dominique GEOFFRENET
- Fabrice LAHOUSSE

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



A handwritten signature in blue ink, likely belonging to Blandine Lechauve, the secretary of the meeting.

Date de transmission au contrôle de légalité : - 7 JUIN 2024

Date de mise en ligne : - 7 JUIN 2024

.../...

(suite de la délibération n° 2024-109)

Le Conseil communautaire,

Vu l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu la délibération n° 2020-100 du 29 juillet 2020 portant création de la commission de concession de service public,

Vu la délibération n° 2020-101 du 29 juillet 2020 portant élection des membres de la commission de concession de service public,

Vu la délibération n° 2023-197 du 24 octobre 2023 portant modification de la composition de concession de service public,

Considérant qu'il convient de procéder au remplacement de Pascal MUSLIN suite à sa démission de ses fonctions de maire et donc de conseiller communautaire,

Considérant qu'en application de l'article L. 2121-21 du Code général des collectivités territoriales, si une seule personne s'est présentée après appel de candidatures, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste, et il en est donné lecture par le Président,

Considérant qu'un seul candidat se présente au poste de suppléant,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Valérie VICHERAT en tant que titulaire à la commission de concession de service public et Fabrice LAHOUSSE en tant que membre suppléant ;

ETABLIT la composition de la commission de concession de service public comme suit :

Président : Emmanuel RAT

son représentant : Gérard GALFANO

Membres titulaires :

Membres suppléants :

- Pierre-François BOUGUET
- Michel CHAILLOU
- Hervé JACQUIER
- Michel LECHAUVE
- Valérie VICHERAT

- Sylvie BLOUET
- Pierre BODIER
- Céline DESCHAMPS
- Laurent LHOSTE
- Fabrice LAHOUSSE

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

- 7 JUIN 2024

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 7 JUIN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-110

COMITE LOCAL POUR L'EMPLOI – DESIGNATION DE REPRESENTANTS

Monsieur le Vice-président rappelle le rôle et les missions du comité de développement pour l'emploi (CODEVE) et informe de la transformation de ce dernier en comité local pour l'emploi (CLPE) dans le cadre de la rénovation de la gouvernance du service public de l'emploi.

L'enjeu est d'améliorer le pilotage et de renforcer la territorialisation des actions à l'échelle du bassin d'emploi, avec une articulation renforcée des interventions. Avec la C.C. Giennoises et la C.C. Val de Sully, la C.C. Berry Loire Puisaye fait partie de la zone d'emploi de Gien.

Le CLPE est le lieu de la mise en œuvre des interventions pour l'insertion des publics les plus éloignés de l'emploi, notamment les publics bénéficiaires du revenu de solidarité active, et pour répondre aux besoins des employeurs. Il veille à la coordination des actions et à l'optimisation des actions menées sur le bassin d'emploi.

Le conseil communautaire est invité à désigner un représentant titulaire et un représentant suppléant pour siéger au sein de cette nouvelle instance.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-110)

Le Conseil communautaire,

Vu la création du comité local pour l'emploi,

Vu la demande conjointe du Président de la région Centre-Val de Loire et du Sous-préfet de l'arrondissement de Montargis adressée par courrier en date du 7 mai 2024,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DESIGNE Denis GERVAIS en tant que représentant titulaire et Valérie CAILLAUT en tant que représentante suppléante.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Handwritten signature in blue ink of Blandine Lechauve.

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 7 JUIN 2024

- 7 JUIN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-111

**CONTRAT TERRITORIAL DES MILIEUX AQUATIQUES - PROJETS DE
CONVENTIONS POUR L'ENTRETIEN PONCTUEL DE LA RIPISYLVE ET
LES TRAVAUX DE RESTAURATION DES COURS D'EAU**

Monsieur le Vice-président rappelle que le premier contrat territorial des milieux aquatiques du Giennois a été mis en place en 2023 en s'appuyant sur une stratégie prévue pour 6 ans. Le programme d'action pour la période 2023-2025 prévoit des interventions dans les cours d'eau :

- Travaux de restauration ou renaturation ;
- Entretien ponctuel de la ripisylve : un marché à bons de commande a été mis en place avec une entreprise pour procéder à l'enlèvement ponctuel d'embâcles lorsque cela présente un bénéfice pour la qualité du cours d'eau et que le propriétaire concerné se trouve dans l'incapacité de le faire. Une convention sera à mettre en place au préalable entre la CCBLP, le propriétaire et l'entreprise.

Michel LECHAUVE explique que la préparation et le lancement des travaux nécessite une phase de concertation préalable avec les propriétaires riverains pour la mise en place de ces conventions. Cette mission est confiée au technicien de rivière.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-110)

Le Conseil communautaire,

Vu le premier contrat territorial sur les milieux aquatiques des bassins versants du
Giennois 2023-2025 signé le 6 décembre 2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le projet de convention tripartite de travaux « restauration de cours d'eau »
à établir entre la communauté de communes et le propriétaire riverain,

APPROUVE le projet de convention tripartite de travaux « restauration et entretien
ponctuel de la ripisylve » à établir entre la communauté de communes, le propriétaire
riverain et l'entreprise chargée des travaux,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à les signer.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : - 7 JUIN 2024
Date de mise en ligne :

- 7 JUIN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-112

**PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL – MODIFICATION
SIMPLIFIEE N°2**

Monsieur le Président rappelle au conseil communautaire que la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye a été engagée par la délibération n°2023-0172 en date du 19/09/2023 et l'arrêté n°2023-018 en date du 10/10/2023.

Le projet de modification porte sur les points suivants :

- Modifier le coefficient de biotope dans les zones UI et AUI afin de faciliter l'implantation de nouvelles entreprises et/ou le développement de celles existantes ;
- Autoriser, dans les secteurs dits « de jardin » (indiqués « j ») et « hameaux » (indiqués « h ») des zones urbaines, les locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilées nécessaires à la desserte en réseaux des constructions ;
- Supprimer, dans les caractères généraux des zones, l'information relative aux communes concernées par un périmètre de protection d'un ou plusieurs monuments historiques ou d'un site patrimonial remarquable ;

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-112)

- Autoriser explicitement les constructions liées et nécessaires à l'activité forestière dans la zone N (naturelle) ;
- Autoriser explicitement les antennes relais de téléphonie et les pylônes électriques dans les zones A (agricole) et N (naturelle) ;
- Autoriser explicitement les annexes aux constructions à usage commercial ou à usage d'activités dans les secteurs Aa et Na ;
- Corriger des erreurs matérielles dans les articles relatifs au stationnement : renvois à des sous-articles et ajouter une précision quant à la surface du local réservé aux cycles ;
- Corriger une erreur matérielle de renvoi à un sous-article dans les articles relatifs à l'aspect extérieur des constructions ;
- Indiquer explicitement que seuls les commerces dont la surface de plancher n'excède pas 300 m² peuvent être admis dans les zones de centralités situées zones UA et UB ;
- Revoir la rédaction de la phrase concernant l'aménagement des annexes dans le lexique.

Le projet de modification a été transmis aux Personnes Publiques Associées (PPA) entre le 16/10/2023 et le 27/10/2023. Ces derniers disposaient d'un délai d'un mois (deux mois pour l'autorité environnementale) pour nous faire part de leurs éventuelles observations. En cas de silence dans les délais précités, les avis sont tacites et réputés favorables.

Les avis suivants ont été émis :

- La commune de Belleville-sur-Loire en date du 08/12/2023 (sans observation),
- La Communauté de Communes Cœur de Loire en date du 22/11/2023 (sans observation),
- La Chambre du Commerce et de l'Industrie en date du 16/11/2023 (favorable),
- La Chambre de Métiers et de l'Artisanat en date du 07/11/2023 (favorable),
- La Direction Départementale des Territoires en date du 17/11/2023 (revoir le point relatif aux antennes relais de téléphonie et aux pylônes électriques dans les zones A et N),
- La commune de La Bussière en date du 17/11/2023 (remarque relative au « retrait et gonflement des argiles » ainsi que sur la gestion des eaux pluviales),
- La commune de Coullons en date du 27/10/2023 (défavorable, le projet de modification ne prévoyant pas la création de règles s'opposant à l'implantation d'éoliennes en limites communales),
- La Communauté des Communes Giennoises en date du 14/11/2023 (défavorable, le projet de modification ne prévoyant pas l'instauration d'une bande non-aedificandi aux éoliennes en limite du territoire communautaire),
- La Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe) Centre-Val de Loire en date du 22/12/2023 (projet non soumis à évaluation environnementale).

Les réponses apportées à chacune de ses remarques sont présentées en annexe à la présente délibération.

Par délibération du conseil communautaire n°2024-024 en date du 29/02/2024, les modalités de la mise à disposition du public du projet de modification simplifiée ont été arrêtées.

Les dispositions suivantes ont été définies :

- Mise à disposition du public du projet de modification simplifiée n°2 sur la période du lundi 25/03/2024 au vendredi 26/04/2024 (soit 33 jours consécutifs) au siège de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye et en mairie des communes membres aux jours et horaires habituels d'ouverture de chacune des collectivités, ainsi que sur le site internet de la Communauté de Communes.

.../...

.../...

(suite et fin de la délibération n° 2024-112)

- Ouverture d'un registre dans chaque collectivité permettant au public de consigner ses observations sur le projet de modification simplifiée, pendant toute la période de mise à disposition,
- Possibilité d'adresser un courrier et/ou un courriel à l'attention de Monsieur le Président de la Communauté de Communes.

Monsieur le Président présente le bilan de la mise à disposition du public :

- Le public a été informé par la presse (la République du Centre en date du 14/03/2024 et le Journal de Gien en date du 14/03/2024) de la mise à disposition du projet de modification simplifiée n°2 ;
- L'avis de mise à disposition du public a été affiché au siège de la Communauté de Communes à compter du 11/03/2024, dans les mairies des communes membres entre le 11/03/2024 et le 25/03/2024 et sur le site internet de la Communauté de Communes le 25/03/2024 ;
- La mise à disposition du public du dossier de la modification s'est déroulée du lundi 25/03/2024 au vendredi 26/04/2024 ;
- Aucune remarque n'a été consignée dans les registres ;
- 1 remarque a été adressée par courriel (APRR en date du 09/04/2024). Les réponses apportées à cette observation sont détaillées en annexe à la présente délibération.

Le Conseil communautaire,

Vu le code général des Collectivités Territoriales,

Vu le code de l'urbanisme et notamment les articles L.153-36 et L.153-37,

Vu la délibération n°2023-0172 du conseil communautaire en date du 19/09/2023 prescrivant la modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi),

Vu l'arrêté n°2023-018 en date du 10/10/2023 prescrivant la modification simplifiée n°2 du PLUi,

Vu la délibération n°2024-024 du conseil communautaire en date du 29/02/2024 définissant les modalités de mise à disposition du public de la procédure de modification simplifiée n°2 du PLUi,

Considérant que la notification aux Personnes Publiques Associées (PPA) n'a fait l'objet d'aucune objection, et que les remarques émises par les Personnes Publiques Associées (PPA) ont été prises en compte dans le projet de modification simplifiée n°2, Considérant le bilan de la mise à disposition au public présenté par Monsieur le Président de l'intercommunalité,

Considérant que le dossier de modification simplifiée du PLUi tel qu'il est présenté, après ajustement, peut être approuvé, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE :

- Le bilan de la mise à disposition du public tel qu'il a été présenté par Monsieur le Président en confirmant que la concertation relative au projet de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye s'est déroulée conformément aux modalités prévues.
- Le projet de modification simplifiée n°2 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi) de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye tel qu'il est annexé à la présente délibération.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité conformément à l'article R153-48 du code de l'urbanisme.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 5 juin 2024

Le Président,
Emmanuel RAT

Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE



Date de transmission au contrôle de légalité : 05/06/24

Date de mise en ligne : 05/06/24

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-113

DEFINITION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE – PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL

Monsieur le Vice-président expose : le PCAET est un outil de planification, à la fois stratégique et opérationnel, qui permet aux collectivités d'aborder l'ensemble de la problématique air-énergie-climat sur leur territoire.

L'élaboration d'un PCAET est facultative pour les EPCI de moins de 20 000 habitants. Aussi la CCBLP n'avait pas encore lancé cette démarche. Toutefois, cet outil présente un intérêt car il permet de disposer d'un plan d'action et d'accéder à certaines subventions (Fonds vert notamment).

L'échelon territorial pertinent semble être celui du Pays du Giennois, dans le cadre du SCOT (schéma de cohérence territoriale) porté par ce dernier pour les C.C. Giennoises et Berry Loire Puisaye.

Suite à la présentation en conférence des Maires le 14 mai 2024, le conseil communautaire est invité à se prononcer sur son intention de s'engager dans l'élaboration d'un PCAET et donc de déclarer ce projet d'intérêt communautaire dans le cadre de la compétence « protection et mise en valeur de l'environnement » figurant dans les statuts de la communauté de communes.

.../...

(suite de la délibération n° 2024-113)

Le conseil communautaire,

Vu la loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République,

Vu la loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités,

Vu le code de l'environnement et notamment les articles L. 229-26 et R. 229-51 à R. 229-56,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-17,

Vu l'arrêté préfectoral du 13 octobre 2016 portant fusion de la Communauté de Communes du canton de Briare et de la Communauté de Communes du canton de Châtillon-sur-Loire et création de la communauté de communes Berry Loire Puisaye, conformément à l'article L. 5211-5-1 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'arrêté préfectoral du 26 novembre 2021 approuvant les statuts de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye au 1er janvier 2022,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

ADOPTE la définition suivante de l'intérêt communautaire en matière de **Protection et mise en valeur de l'environnement, le cas échéant dans le cadre de schémas départementaux et soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie** :

- Mise en œuvre d'un Plan Climat Air Energie Territorial

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 5 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

- 7 JUIN 2024

- 7 JUIN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-114

BUDGET PRINCIPAL – DECISION MODIFICATIVE N° 1

Rapporteur : Nathalie DONY

Madame la Vice-présidente indique que des travaux sont envisagés pour l'installation d'une climatisation dans les locaux de l'office de tourisme.

Afin de disposer des crédits budgétaires, le conseil communautaire est invité à adopter dans un premier temps une décision modificative au budget principal permettant de verser une subvention d'équilibre au budget de l'office de tourisme.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-114)

Le conseil communautaire,
Vu le budget principal adopté le 15 avril 2024,
Vu la nomenclature comptable M57,
Entendu les explications ci-dessus,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-023-020 : Virement à la section d'investissement	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement	300.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
Total FONCTIONNEMENT	300.00 €	300.00 €	0.00 €	0.00 €
INVESTISSEMENT				
R-021-020 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	300.00 €	0.00 €
TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	300.00 €	0.00 €
R-280415332-01 : Amort. subv. états adm - Bâtiments et installations	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
TOTAL R 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0.00 €	0.00 €	0.00 €	300.00 €
D-20415332-020 : Subv. états adm - Bâtiments et installations	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 204 : Subventions d'équipement versées	0.00 €	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2317-845 : Immobilisations reçues au titre d'une mise à dispo (en cours)	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	12 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	12 000.00 €	12 000.00 €	300.00 €	300.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :- **7 JUIN 2024**
Date de mise en ligne :

- 7 JUIN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-115

**BUDGET ANNEXE DE L'OFFICE DE TOURISME - DECISION
MODIFICATIVE N° 1**

Rapporteur : Nathalie DONY

Madame la Vice-présidente indique que des travaux sont envisagés pour l'installation d'une climatisation dans les locaux de l'office de tourisme.

Afin de disposer des crédits budgétaires, le conseil communautaire est invité à adopter une décision modificative au budget de l'Office de tourisme afin de disposer des crédits pour ces travaux, ainsi que l'amortissement du bien et la reprise de la subvention sur 2024 (M57).

.../...

(suite de la délibération n° 2024-115)

Le conseil communautaire,
Vu le budget annexe adopté le 15 avril 2024,
Vu la nomenclature comptable M57,
Entendu les explications ci-dessus,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,
APPROUVE la décision modificative suivante :

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-60622-020 : Fournitures non stockées - Carburants	300,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-60623-020 : Fournitures non stockées - Alimentation	0,00 €	100,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6068-020 : Fournitures non stockées - Autres matières et fournitures	0,00 €	50,00 €	0,00 €	0,00 €
D-61551-020 : Entretien et réparations sur matériel roulant	0,00 €	150,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère général	300,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
D-6811-01 : Dot. aux amort. des immobilisations incorporelles et corporelles	0,00 €	403,00 €	0,00 €	0,00 €
R-777-01 : Recettes et quote-part subv. invest. transférées au cpte résultat	0,00 €	0,00 €	0,00 €	300,00 €
TOTAL 042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	403,00 €	0,00 €	300,00 €
R-7078-020 : Autres marchandises	0,00 €	0,00 €	0,00 €	103,00 €
TOTAL R 70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00 €	0,00 €	0,00 €	103,00 €
Total FONCTIONNEMENT	300,00 €	703,00 €	0,00 €	403,00 €
INVESTISSEMENT				
D-13916-01 : Subv. inv. actifs amort. - Autres établissements publics locaux	0,00 €	300,00 €	0,00 €	0,00 €
R-281351-01 : Amort. install générales.. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	0,00 €	0,00 €	403,00 €
TOTAL 040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	0,00 €	300,00 €	0,00 €	403,00 €
D-10222-020 : FCTVA	0,00 €	250,00 €	0,00 €	0,00 €
R-10222-020 : FCTVA	0,00 €	0,00 €	0,00 €	250,00 €
TOTAL 10 : Dotations, fonds divers et réserves	0,00 €	250,00 €	0,00 €	250,00 €
R-1318-020 : Autres subv. d'invest. rattachées aux actifs amortissables	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
TOTAL R 13 : Subventions d'investissement	0,00 €	0,00 €	0,00 €	12 000,00 €
D-21351-020 : Install générales .. des constructions - Bâtiments publics	0,00 €	16 200,00 €	0,00 €	0,00 €
D-21838-020 : Autre matériel informatique	4 200,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
D-2188-020 : Autres immobilisations corporelles	0,00 €	103,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	4 200,00 €	16 303,00 €	0,00 €	0,00 €
Total INVESTISSEMENT	4 200,00 €	16 853,00 €	0,00 €	12 653,00 €
Total Général		13 056,00 €		13 058,00 €

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : - 7 JUIN 2024
Date de mise en ligne :

- 7 JUIN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-116

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Rapporteur : Nathalie DONY

Le conseil communautaire a adopté un règlement d'attribution des aides aux associations par délibération du 27 juillet 2021. Il existe deux sortes d'aides, les aides à l'activité qui visent à soutenir l'association dans son fonctionnement, et les aides à un projet spécifique, parmi lesquelles on retrouve les aides exceptionnelles.

La commission Economie Finances a étudié les dossiers reçus et formulé des avis.

Après discussion, M. le 1^{er} Vice-président propose de soumettre au vote un dossier supplémentaire, il s'agit de celui de Briare Evénements. Le conseil communautaire accepte à l'unanimité cet ajout.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-116)

Le conseil communautaire,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code des relations entre le public et l'administration, et notamment son article L.211-2,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu la délibération n° 2021-165 du 27 juillet 2021 adoptant le règlement des aides aux associations,

Sur proposition de la commission Finances Economie réunie le 18 avril 2024,

Entendu les explications ci-dessus,

Après en avoir délibéré comme indiqué ci-après,

VOTE les subventions suivantes pour 2024 :

Association	Type d'aide	Montant	Vote
Artscène (Festival Strange)	Projet	4 000,00 €	Unanimité
Les Amis de Pierre Dézarnaulds	Activité	400,00 €	Unanimité
Bien Aller Briarois (10 représentations)	Activité	6 000,00 €	Unanimité
AIJAM Mission locale	Activité	12 500,00 €	Unanimité
Briare sécurité (distribution magazine communautaire dans Briare)	Projet	520,00 €	Unanimité
Briare Evénements (organisation « le bouchon sur la RN7 »)	Projet	3 500,00 €	1 voix CONTRE (M. Le Dem)
Commune organisatrice Saint Hubert : Châtillon-sur-Loire	Projet	1 500,00 €	Unanimité
Collège Albert Camus BRIARE - projets pédagogiques	Activité	10 € par élève	Unanimité
As. Sportive Collège A. Camus BRIARE – projets sportifs	Activité	4 € par élève	Unanimité
Foyer Socio Educatif Collège Pierre Dézarnaulds CHATILLON – projets pédagogiques	Activité	10 € par élève	Unanimité
UNSS Collège Dézarnaulds CHATILLON – projets sportifs	Activité	4 € par élève	Unanimité
Dans la roue de Léane	Activité	5 000,00 €	Unanimité
Initiative Loiret (convention 2023-2025)	Activité	7 180,00 €	Unanimité
Maison du piano historique (« le piano fait école »)	Projet	14 000,00 €	Unanimité
MEPAG (partenariat Forum de l'orientation)	Activité	1 000,00 €	Unanimité
MEPAG (chargé de mission GPECT)	Projet	4 000,00 €	Unanimité
Théâtre de l'Escabeau	Activité	8 000,00 €	Unanimité

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : - 7 JUIN 2024

Date de mise en ligne :

- 7 JUIN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-117

**INSTITUTION ET AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR
DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES – BUDGET DU SPANC**

Rapporteur : Nathalie DONY

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur ont échangé leurs informations sur les perspectives de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires, puis les écritures de dotations aux provisions, ne vous sont donc proposées qu'après concertation et accord.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-117)

Dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse. Dès lors, il convient d'être prudent en constituant une provision, car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la commune peut s'avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude, en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants ».

La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation peuvent être appliqués.

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	100%
N-2	100%
N-3	100%
Antérieur	100%

En effet, selon les indications reçues du trésorier, le solde des comptes de tiers, notamment 4111 - 4116 - 4141 - 4146 - 4416 - 46721 et 46726 sont très anciens (2013 à 2022), ce sont des créances qui laissent peu de chance d'être recouvrées et qu'il conseille de provisionner à 100% au 1er semestre 2024 en vue d'une future non-valeur.

- c/411 116,00 € (redevables)
- c/4161 1 250,74 € (créances douteuses)
- c/46726 5 760,00 € (débiteurs divers – contentieux)

Concernant l'année 2024, le calcul du stock de provisions à constituer est le suivant :

Exercice de prise en charge de la créance	Montant des créances	Taux de dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
2013 à 2022	7 126,74 €	100%	7 126,74 €

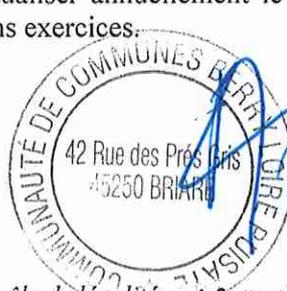
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : Retient pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2013, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés ci-dessus ;

Article 2 : Constitue une provision à hauteur des montants ci-dessus, dont les crédits sont inscrits au chapitre 042 article 6817 « Dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal ;

Article 3 : S'engage à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget cette provision pour les prochains exercices.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 12 JUIN 2024
Date de mise en ligne : 12 JUIN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-118

**INSTITUTION ET AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR
DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES - BUDGET DE
L'ASSAINISSEMENT**

Rapporteur : Nathalie DONY

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restés à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur ont échangé leurs informations sur les perspectives de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires, puis les écritures de dotations aux provisions, ne vous sont donc proposées qu'après concertation et accord.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-118)

Dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse. Dès lors, il convient d'être prudent en constituant une provision, car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la commune peut s'avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude, en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants ».

La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation peuvent être appliqués.

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	100%
N-2	100%
N-3	100%
Antérieur	100%

En effet, selon les indications reçues du trésorier, le solde des comptes de tiers, notamment 4116 - 4146 - 44346 et 46726 sont très anciens (2010, 2011 et 2016), ce sont des créances qui laissent peu de chance d'être recouvrées et qu'il nous faut provisionner en vue d'une future non valeur.

- c/411 31.277,22 € - c 4161 16.076,62 €

Si on déduit les provisions actuelles (2 973,76 €) les dotations à prévoir en 2024 s'élèvent à 44 380,08 € par mandat sur l'ex 2024 typé ordre mixte au compte 6817/491, sous réserve de l'apparition de nouvelles créances "clients douteux" au cours de l'exercice 2024.

Concernant l'année 2024, le calcul du stock de provisions à constituer est le suivant :

Exercice de prise en charge de la créance	Montant des créances	Taux de dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
2010-2011-2016	44 380,08 €	100%	44 380,08 €

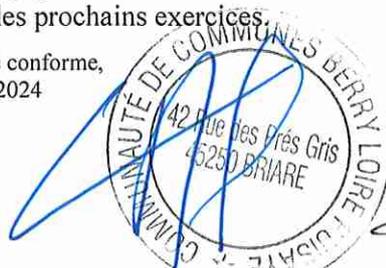
Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : Retient pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2013, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés ci-dessus ;

Article 2 : Constitue une provision à hauteur des montants ci-dessus, dont les crédits sont inscrits au chapitre 042 article 6817 « Dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal ;

Article 3 : S'engage à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget cette provision pour les prochains exercices.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne :

12 JUIN 2024

12 JUIN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Étaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Étaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Étaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-119

**INSTITUTION ET AJUSTEMENT DE LA PROVISION POUR
DEPRECIATION DES CREANCES DOUTEUSES – BUDGET DE LA PETITE
ENFANCE**

Rapporteur : Nathalie DONY

La constitution de provisions comptables est une dépense obligatoire et son champ d'application est précisé par l'article R.2321-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Par souci de sincérité budgétaire, de transparence des comptes et de fiabilité des résultats de fonctionnement des collectivités, le code général des collectivités territoriales rend nécessaire les dotations aux provisions pour créances douteuses. Il est d'ailleurs précisé qu'une provision doit être constituée par délibération de l'assemblée délibérante lorsque le recouvrement des restes à recouvrer est compromis, malgré les diligences faites par le comptable public, à hauteur du risque d'irrecouvrabilité, estimé à partir d'informations communiquées par le comptable.

D'un point de vue pratique, le comptable et l'ordonnateur ont échangé leurs informations sur les perspectives de recouvrement des créances. L'inscription des crédits budgétaires, puis les écritures de dotations aux provisions, ne vous sont donc proposées qu'après concertation et accord.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-119)

Dès lors qu'il existe, pour certaines créances, des indices de difficulté de recouvrement (compte tenu notamment de la situation financière du débiteur ou d'une contestation sérieuse), la créance doit être considérée comme douteuse. Dès lors, il convient d'être prudent en constituant une provision, car la valeur des titres de recette pris en charge dans la comptabilité de la commune peut s'avérer supérieure à celle effectivement recouvrée et générer une charge latente.

Le mécanisme comptable de provision permet d'appréhender cette incertitude, en fonction de la nature et de l'intensité du risque. La comptabilisation des dotations aux provisions des créances douteuses (ou dépréciations) repose sur des écritures semi-budgétaires (droit commun) par utilisation en dépenses du compte 6817 « Dotations aux provisions / dépréciations des actifs circulants ».

La méthode proposée s'appuie sur l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter son recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation peuvent être appliqués.

Exercice de prise en charge de la créance	Taux de dépréciation
N-1	100%
N-2	100%
N-3	100%
Antérieur	100%

En effet, selon les indications reçues du trésorier,

En effet, selon les indications reçues du trésorier, le solde des comptes de tiers, notamment 4116 - 4146 - 44346 et 46726 sont très anciens, ce sont des créances qui laissent peu de chance d'être recouvrées et qu'il nous faut provisionner en vue d'une future non valeur.

- c/ 4161 300,45 € - c/4916 100,00 €

Concernant l'année 2024, le calcul du stock de provisions à constituer est le suivant :

Exercice de prise en charge de la créance	Montant des créances	Taux de dépréciation	Montant du stock de provisions à constituer
2020 à 2022	400,45 €	100%	400,45 €

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré à l'unanimité,

Article 1 : Retient pour le calcul aux dotations des provisions aux créances douteuses à compter de l'exercice 2013, la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation tels que détaillés ci-dessus ;

Article 2 : Constitue une provision à hauteur des montants ci-dessus, dont les crédits sont inscrits au chapitre 042 article 6817 « Dotation aux provisions / dépréciations des actifs circulants » du budget principal ;

Article 3 : S'engage à actualiser annuellement le calcul et à inscrire au budget cette provision pour les prochains exercices.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 12 JUN 2024

Date de mise en ligne : 12 JUN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-120

ETUDE DE DEVELOPPEMENT PORTUAIRE – PARTICIPATION FINANCIERE

Rapporteur : Valérie VICHERAT

Madame la Vice-présidente rappelle que la communauté de communes s'est rapprochée de l'établissement Voies Navigables de France (VNF) pour la réalisation d'une étude globale sur les ports et haltes nautiques du territoire, dans le cadre d'un projet de valorisation et de développement touristiques. En effet, l'échéance du contrat de concession de service public du port de plaisance de Briare et des autorisations d'occupation temporaire (AOT) du port de Châtillon-sur-Loire et des haltes nautiques de Beaulieu-sur-Loire et Ouzouër-sur-Trézée offrent l'opportunité d'une réflexion d'ensemble à l'échelle de l'intercommunalité, d'autant plus que la loi NOTRe a substitué les EPCI aux communes pour ce qui relève de la compétence portuaire, au même titre que les zones d'activités économiques.

Afin de nous accompagner dans cette démarche, VNF a confié une mission d'étude au cabinet EGIS-VOLTERE dans le cadre de crédits d'ingénierie nationaux (accord-cadre). Cette étude est d'un montant de 28 440,00 € TTC.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-120)

Monsieur le 1^{er} Vice-président proposer au conseil communautaire de valider le principe d'un co-financement à hauteur de 50 % de cette étude, tout en précisant qu'il faudra éclaircir la question la TVA récupérable ou non.

Le conseil communautaire,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite « loi NOTRe »,

Considérant que la loi NOTRe a attribué aux établissements publics de coopération intercommunale la compétence obligatoire suivante : « Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 du CGCT ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ; politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme »,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

APPROUVE le principe du co-financement de l'étude de développement portuaire confiée par VNF au bureau d'études EGIS-VOLTERE

APPROUVE la participation de la C.C. Berry Loire Puisaye à hauteur de 50% de la somme engagée par VNF, déduction faite de la TVA récupérable le cas échéant,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention de partenariat avec VNF portant sur les modalités de co-pilotage et de co-financement de cette étude.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :
Date de mise en ligne :

12 JUN 2024

12 JUN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-121

TOURISME LOIRET – CONVENTION DE PARTENARIAT ROUTE DE LA ROSE 2024

Rapporteur : Valérie VICHERAT

Le Conseil communautaire,

Vu la proposition de convention de partenariat avec Tourisme Loiret pour « la Route de la Rose »,

Considérant l'intérêt communautaire de ce circuit touristique qui valorise un site dans le territoire Berry Loire Puisaye (Château de La Bussière),

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

AUTORISE le Président ou l'un des Vice-président à la signer une nouvelle convention annuelle et à verser la somme de 1 600 € au titre de l'année 2024.

Pour extrait certifié conforme,

A Briare, le 6 juin 2024

Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité :

Date de mise en ligne : 12 JUIN 2024

12 JUIN 2024

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémie NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-122

PROJET FINANCE PAR LA TAXE DE SEJOUR – ASSOCIATION CERNOY D'HIER A DEMAIN

Rapporteur : Valérie VICHERAT

Mme VICHERAT rappelle que le conseil communautaire a adopté le 27 septembre 2022 un règlement d'attribution du produit de la taxe de séjour. Trois types de projets peuvent être financés : des projets portés par des communes, par des associations, ou bien directement par la CCBLP via l'office de tourisme. Le conseil d'exploitation a été chargé de favoriser l'émergence des projets, d'instruire les dossiers présentés et de délivrer un avis avant le vote par le conseil communautaire.

Lors de sa réunion du 6 février 2024, le conseil d'exploitation a approuvé le projet ci-après :

- Association « Cernoy d'Hier à demain », une subvention d'un montant de 1 700 €, pour le projet de création d'un site d'observation du ciel au lieu-dit « les Montagnes » dans la commune de Cernoy-en-Berry, dont le plan de financement s'établit de la façon suivante :

.../...

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : dans l'ordre alphabétique des communes

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarie-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),
Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-123

TARIFS DE L'OFFICE DE TOURISME TERRES DE LOIRE ET CANAUX

Rapporteur : Valérie VICHERAT

Madame la Vice-présidente indique que l'article suivant sera proposé à la vente dans la boutique de l'office de tourisme Terres de Loire et Canaux :

- Guide du Routard « spécial Scandibérique »

Sur proposition de Monsieur le 1^{er} Vice-président, le conseil communautaire est invité à valider ce tarif et à mettre à jour la liste des produits encaissés par la régie de recettes de l'Office de tourisme.

Le conseil communautaire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 5211-10,

VU les statuts de la communauté de communes Berry Loire Puisaye et notamment sa compétence en matière de tourisme,

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-123)

Vu la décision du Président par délégation du conseil communautaire n° 2018-182 du 14 décembre 2018 portant acte constitutif de la régie de recettes de l'office de tourisme,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

FIXE le prix de vente au public du Guide du Routard « spécial Scandibérique » à 16 €,

MET A JOUR la liste des produits annexée à la présente délibération,

AUTORISE leur encaissement par la régie de recettes de l'Office de tourisme.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 6 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 12 JUIN 2024
Date de mise en ligne : 12 JUIN 2024

.../...

(suite de la délibération n° 2024-123)

Catalogue des produits	
Libellé	Prix de vente TTC
DÉJEUNER CROISIÈRE ENFANT de 7 à 12 ans/adrtl	23,94
1 AOUT "LES CAPITAINES"	25,00
10 JUILLET "LES CHEMINOTS"	25,00
10 JUILLET "LES ECLUSIERS"	25,00
10 JUILLET 2021 "LES DECOUVREURS"	25,00
10 JUILLET 2021 LES POETES	25,00
11 JUILLET "LES ECRIVAINS"	25,00
11 JUILLET "LES FONTAINIERS"	25,00
11 JUILLET "LES LAVANDIERES"	25,00
11 JUILLET "LES TOUEURS"	25,00
14 AOUT "LES ARTISTES"	25,00
14 AOUT "LES MOSAÏSTES"	25,00
14 AOUT "LES RELAXES"	25,00
14 AOUT "LES YOGIS"	25,00
1er AOUT "LES CORSAIRES"	25,00
1er AOUT "LES MARINIERS"	25,00
1er AOUT "LES ROULEURS"	25,00
31 JUILLET "LES BATELIERS"	25,00
31 JUILLET "LES HALEURS"	25,00
31 JUILLET "LES MATELOTS"	25,00
33cl ambrée bière BDL	2,10
33cl blanche bière BDL	2,00
33cl blonde bière BDL	2,10
33cl brune bière BDL	2,20
33cl rousse bière BDL	2,20
33cl safran bière BDL	2,30
75cl ambrée bière BDL	4,50
75cl blanche bière BDL	4,40
75cl blonde bière BDL	4,50
75cl brune bière BDL	4,60
75cl rousse bière BDL	4,60
75cl safran bière BDL	4,80
Animaux mon imagier à colorier	3,00
Assiette porcelaine Mairie de Briare	2,00
ATELIER MOSAIQUE/ADRTL	12,00
Babas d'Orléans au sirop à la rose	9,00
BD A la poursuite de la gigantesque lamproie géante, Ed. Atelier du poisson soluble 2012	15,00
BILLEREAU Ratafia Blanc 75 cl 6- 2022	14,50
BILLEREAU Ratafia blanc 75cL Clos des cortillaux	13,00
BILLEREAU Ratafia rouge 75cL Clos des cortillaux	13,00
BILLEREAU Vin blanc 75cL Clos des cortillaux	9,00
BILLEREAU Vin rosé 75cL Clos des cortillaux	8,00
BILLEREAU Vin rouge 75cL Clos des cortillaux	8,00
BILLEREAU Vin rouge cuvée prestige 75cL	10,80

....

Billet touristique du pont canal à 0€	2,40
Blason autocollant Briare	1,00
Blason thermocollant feutre Briare	1,00
Bloc de jeux spécial animaux	5,00
Bloc-notes	5,50
Boîte à thé	13,00
Boîte à thé Rose insolite	12,00
Boîte de thé Rose fabuleuse	12,00
Boîte de thé Rose intense	12,00
Bonbons Canal de Briare parfum miel/sève de pin	4,00
Bonbons Canal de Briare parfum rose	4,00
Bonbons Canal de Briare parfum violette	4,00
Bonbons Emaux de Briare parfum anis	4,00
Bonbons Emaux de Briare parfum menthe	4,00
BOUILLET 1 kg miel d'acacia	15,00
BOUILLET 1 kg miel de printemps	11,00
BOUILLET 1kg miel de fleurs	11,00
BOUILLET 1kg miel de forêt	12,40
BOUILLET 500g miel d'acacia	8,00
BOUILLET 500g miel de fleurs	6,50
BOUILLET 500g miel de forêt	7,00
BOUILLET 500g miel de printemps	5,50
C. Gavillon De Loire en Seine Ed. Musée 2MPC 2004	24,00
Carte découverte -12ans	7,00
Carte découverte femme	36,00
Carte hebdomadaire	34,00
Carte interfédérale personne majeure EHGO	105,00
Carte journalière	12,00
Carte Michelin Châteaux de La Loire	6,00
Carte personne majeure	80,00
Carte personne mineure (+12ans -18ans)	22,00
Carte postale	2,50
Carte postale Anaïs	3,10
carte postale panoramique	1,00
carte postale panoramique double	1,50
Chimère du Pont-canal Ed. Loire en scène	9,90
CIRCUIT 1 JOUR - ART ET HISTOIRE A BRIARE/adrtl	52,50
CIRCUIT 1 JOUR - COTE COUR, COTE JARDIN/ADRTL	52,00
CIRCUIT 1 JOUR - DÉGUSTATION & SAVOIR-FAIRE /adrtl	47,00
CIRCUIT 1 JOUR - ECRIN D'HISTOIRE/ADRTL	48,00
CIRCUIT 1 JOUR - ECRIN D'HISTOIRE/adrtl	46,50
CIRCUIT 1 JOUR - ENTRE ÉLÉGANCE ET TRADITION/adrtl	54,00
CIRCUIT 1 JOUR - HISTOIRE & NAVIGATION/adrtl	52,50
CIRCUIT 1 JOUR - JOURNÉE EN PUISAYE /ADRTL	56,00
CIRCUIT 1 JOUR - JOURNÉE EN PUISAYE/adrtl	53,50
CIRCUIT 1 JOUR - MENEZ LA DEMOISELLE EN BATEAU/ADRTL	67,00
CIRCUIT 1 JOUR - MOSAÏQUES & SECRETS D'HISTOIRE/adrtl	46,50
CIRCUIT 1 JOUR - NATURE AU FIL DE L'EAU /adrtl	52,00
CIRCUIT 1 JOUR - PERLE DES CANAUX/adrtl	56,00
CIRCUIT 1 JOUR - PONT-CANAL & HISTOIRE/adrtl	63,00
CIRCUIT 1 JOUR - RANDONNÉE A LA DECOUVERTE DES	44,00

MOSAIQUES/adrtl	
CIRCUIT 1 JOUR - RANDONNÉE DECOUVERTE DE LA LOIRE ET DU CANAL/adrtl	39,00
CIRCUIT 2 JOURS + 1 NUIT EIFFEL, COLLET & LES BATISSEURS DU MOYEN AGE/ADRTL	227,00
CIRCUIT 2 JOURS - ESCALE A BRIARE/adrtl	212,00
CIRCUIT 2 JOURS - ESCAPADES LE LONG DU CANAL DE BRIARE/adrtl	194,00
Coffret 2 bouteilles	0,50
Coffret 3 bouteilles	1,00
Confiserie Les boutons de roses	8,50
Confit de roses	6,50
Confiture fraise /rose	7,48
Confiture Pêche /rose	7,48
Corbeille	1,00
CROISIÈRE PROMENADE ADULTE/adrtl	9,50
CROISIÈRE PROMENADE enfant 4 à 12 ans/adrtl	7,00
CUILLERE A MIEL	6,00
Dé à coudre français	3,50
DÉJEUNER CROISIÈRE ADULTE/adrtl	45,00
DÉJEUNER RESTAURANT base 1/adrtl	29,00
DÉJEUNER RESTAURANT base 2/adrtl	30,00
Eau de rose flacon 75 ml	13,80
Ed Artémis Débuter à la pêche 2019	14,90
Ed C. Bonneton Au fil de la Loire 2018	12,00
Ed C. Bonneton Loiret 100 lieux pour les curieux 2017	15,50
Ed Cercle des Cartophiles du Loiret Foires et marchés du Loiret 2002	30,00
Ed Cercle des Cartophiles du Loiret Loire en Loiret 2001	30,00
Ed Grenouille Nature mon imager à colorier 2019	3,00
Ed HUBER Carte N2 Angers Blois 1/100e	4,00
Ed HUBER Carte N3 Blois Belleville 1/100e	4,00
Ed HUBER Carte N4 Belleville Paray 1/100e	4,00
Ed Loire en scène Carnet de Voyage	9,90
Ed Picard Un canal...des canaux... 1986	49,00
Essuie-tout	4,00
Faïencerie : visite guidé de l'atelier + présentation du musée + visite libre/adrtl	21,00
Faïencerie :présentation musée+ visite libre/adrtl	11,00
Farine de blé 1 kg	2,00
Farine de maïs 1 kg	4,00
Farine de millet 1 kg	4,00
Farine de sarrasin 1 kg	4,00
GOBELET	2,00
GUEROT Méthode traditionnelle blanc 75cL	10,00
GUEROT Méthode traditionnelle rosé 75cL	10,00
GUEROT Vin blanc AOC 75cL	7,20
GUEROT Vin rosé AOC 75cL	7,20
GUEROT vin rouge vieilles vignes AOC 75cL	7,20
Guide Chamina La Loire à vélo de Nevers à l'Atlantique	15,90
Guide du Routard La Loire à Vélo	15,00
Guide du Routard (Enotourisme en Val de Loire	16,00
Guide du Routard Scandibérique	16,00

.../...	
Guide vélo Tourisme Loiret	2,00
HÉBERGEMENT COTTAGE DOMAINE DES ROCHES/adrtl	59,00
HÉBERGEMENT DOMAINE DES ROCHES/adrtl	64,00
HÉBERGEMENT HÔTEL LE CERF /adrtl	47,00
HÉBERGEMENT HOTEL LE NUAGE/adrtl	50,73
HÉBERGEMENT HOTEL SANHOTEL - GIEN /adrtl	41,00
Huile de colza à l'ail 50 cl	6,50
Huile de colza basilic 50 cl	6,50
Huile de colza herbes de provence 50 cl	6,50
Huile de colza basilic 50 cl	6,50
Huile de colza nature 50 cl	6,50
Huile de colza pimentée 50 cl	6,50
Huile de colza immortelle 50 cl	6,50
Huile de tournesol 50 cl	5,50
IGN Carte Briare 1/25e 2015	12,80
Itinéraires du Patrimoine Châtillon-sur-Loire: le canal latéral et sa traversée en Loire Ed AREP Centre 2001	4,60
Jus de poire 1L	3,10
Jus de pomme 1L	2,90
Jus de fruits rouges 1L	3,60
Kit chat	28,00
Kit chien assis MOYEN fond bleu	26,00
Kit chien fond vert	24,00
Kit dauphin	26,00
Kit oiseau	28,00
Kit perles collier	25,00
LA BATISSE : visite guidée et démonstration de tournage/adrtl	6,50
LA FABULOSERIE : visite guidée jardin + musée/ADRTL	10,00
Lingettes	2,00
Livre 40 plantes sauvages comestibles Nathalie Deshayes	29,00
Livre Histoire de Briare avant le canal	12,00
Location de TENNIS courts extérieurs	0,00
Location TENNIS courts intérieurs	12,00
MAGNET cristal 0,5x0,65	4,50
MAGNET mat panoramique métal	3,50
MAGNET rectangle mat métal	3,50
marque-page	0,50
MECENNAT 1	400,00
MECENNAT 2	500,00
Mémory Briare & sa région	15,00
Mon jardin écolo	14,90
Mon petit guide pour dire stop aux déchets	9,90
Monnaie de Paris - Pont canal	2,40
MUG BLEU	6,50
Mug porcelaine Mairie de Briare	2,00
MUG VERT	6,50
option carte personne majeure - vignette EHGO	40,00
Panier bambou rectangulaire	2,50
Passeport La Loire à vélo	9,95
PELUCHE LAPIN	8,00
PELUCHE SINGE	8,00

.../...

Pénalité TENNIS	5,00
Petit-train touristique/adrtl	6,27
Pièce de l'église St Etienne de Briare	2,40
Pièce de la mairie de Briare	2,40
Pièce du château de Trousse Barrière	2,40
Pirates mon imagier à colorier	3,00
Plantes sauvages comestibles et bienfaitantes	18,00
PORTE-CLE bouchon de liège	4,50
PORTE-CLE peluche LION	5,00
PORTE-CLE peluche RENNE	5,00
PORTE-CLE rond loupe	6,00
POUPAT Vin blanc Rivotte 75cL	9,50
POUPAT vin pétillant L'Amusette 75cL	11,00
POUPAT vin rosé " TROCADERO" 75 cl	9,50
POUPAT Vin rouge Le Trocadéro 75cL	9,50
POUPAT vin rouge Rivotte 75 cl	9,50
Puzzle	15,00
QUAND L'EXPERIENCE FACONNE L'ART/ADRTL	62,50
Sablés à la rose	8,50
Sac aventure légendaire Beaulieu prix partenaire	15,00
Sac aventure légendaire Beaulieu prix public	17,00
Sachet de mosaïque 1kg couleurs flashy	20,00
Sachet de mosaïque 500g couleurs flashy	12,00
Sachet de mosaïque 1kg couleurs dégradées	20,00
Sachet de mosaïque 50g couleurs dégradées	12,00
Sachet de perles de Briare	12,50
Savon nature au lait de chèvre	6,00
Savon shampoing au lait de chèvre	5,00
Sels de rose	11,50
Set de table plastifié 30x40	7,00
Shampoing nature au lait de chèvre	8,00
Sous-verre Briare	20,00
Sous-verre Loire à vélo	20,00
Stylo 4 couleurs	2,50
Tee-shirt Briare le Canal adulte	5,00
Tee-shirt enfant Canalou	5,00
Tee-shirt enfant marinière	5,00
Thé en vrac Rose fabuleuse 100g	12,00
Thé en vrac Rose insolite 100g	12,00
Thé en vrac Rose intense 100g	12,00
TISANE	8,05
Tisane	8,05
Torchon 60x80 Loire à vélo ou Coteaux du giennois	11,00
TOTE-BAG PLIABLE	6,00
Trousse	20,00
VAYSSADE 500 g miel Printemps 6-2022	8,50
VAYSSADE 500g miel acacia	7,80
VAYSSADE 500g miel châtaignier	6,60
VAYSSADE 500g Miel Forêt	7,80
VAYSSADE 500g miel Lavandin	10,20
VAYSSADE 500g miel printemps	7,80

.../...

VAYSSADE 500g Miel Sarrasin	7,80
VAYSSADE 500g Miel Tournesol	7,80
VAYSSADE Miel Tilleul 500g	7,80
VISITE CHÂTEAU DE ST BRISSON/adrtl	10,00
VISITE DÉGUSTATION CAVE/adrtl	4,50
VISITE DÉMONSTRATION PERLE DU COEUR /adrtl	2,85
VISITE GUIDÉE CHÂTEAU DE ST FARGEAU	9,00
VISITE GUIDÉE CHÂTEAU GIEN/adrtl	7,00
VISITE GUIDÉE CHÂTEAU LA BUSSIÈRE/adrtl	7,50
Visite guidée de l'église de Briare par le musée des Emaux/ADRTL	5,00
Visite guidée de Mantelot par le musée des 2 marines/ADRTL	5,00
Visite guidée découverte de la mosaïque par le musée des Emaux/ADRTL	5,00
VISITE GUIDÉE DU MUSÉE DES EMAUX/adrtl	0,00
Visite guidée du Pont-canal par le musée des 2 marines/ADRTL	5,00
VISITE GUIDÉE MUSÉE DES 2 MARINES/adrtl	6,27
Visite it's wine time	12,00
VISITE LIBRE CHÂTEAU GUÉDELON	12,00
Visite prestataire CHR	90,00
Visite prestataire CHR Chambre supplémentaire	15,00

Nombre de conseillers :	
En exercice :	41
Présents :	29
Suffrages exprimés :	39

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Le mardi 28 mai 2024, à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté de communes Berry Loire Puisaye, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège communautaire, 42 rue des Prés Gris, 45 250 Briare, sous la présidence de Pierre-François BOUGUET, 1^{er} Vice-président.

Date de la convocation : le mercredi 22 mai 2024

Etaient présents : *dans l'ordre alphabétique des communes*

Christine PARMISARI (Adon), Jérémy NOËL (Autry-le-Châtel), Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire), Hervé JACQUIER (Beaulieu-sur-Loire), Michel CHAILLOU (Bonny-sur-Loire), Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire), René THIEBAUT (Breteau), Pierre-François BOUGUET (Briare), Evelyne BOURGOIN (Briare), Alain CHARMETANT (Briare), Frédéric GARDINIER (Briare), Philippe LE DEM (Briare), Jacqueline LAURENT (Briare), Kiné NIANG (Briare), Edwige SIGNORET (Briare), Valérie VICHERAT (Briare), Christophe MELLET (Cernoy-en-Berry), Fabrice LAHOUSSE (Champoulet), Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire), Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire), Catherine LETONNELIER (Châtillon-sur-Loire), Nathalie DONY (Dammarié-en-Puisaye), Didier HOUDMON (Escrignelles), Jacques EUGENE (Faverelles), Dominique GEOFFRENET (la Bussière), Didier CROISSANT (Ousson-sur-Loire), Valérie CAILLAUT (Ouzouër-sur-Trézée), Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire), Blandine LECHAUVE (Thou) soit 29 conseillers.

Etaient excusés :

Hubert POULAIN (Batilly-en-Puisaye) : pouvoir à Jacques EUGENE (Faverelles)
Jacky HECQUET (Beaulieu-sur-Loire) : pouvoir à Céline DESCHAMPS (Beaulieu-sur-Loire)
Véronique POULAIN (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Dominique GEOFFRENET (la Bussière)
Christiane SERRANO (Bonny-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (Bonny-sur-Loire)
Dominique GIRAULT (Briare) : pouvoir à Valérie VICHERAT (Briare)
Laurent LHOSTE (Briare) : pouvoir à Alain CHARMETANT (Briare)
Alexandre BRAGUE (Cernoy-en-Berry) : représenté par son suppléant Christophe MELLET
Gérard GALFANO (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Catherine BOURGOIN (Châtillon-sur-Loire)
Serge RAGU (Châtillon-sur-Loire), : pouvoir à Annie FORTIN (Châtillon-sur-Loire)
Emmanuel RAT (Châtillon-sur-Loire) : pouvoir à Michel LECHAUVE (non comptabilisé, M. LECHAUVE ayant déjà un pouvoir)
Denis GERVAIS (Ouzouër-sur-Trézée) : pouvoir à Sylvie BLOUET (Saint-Firmin-sur-Loire)
Audrey RUZZA (Pierrefitte-ès-Bois) : pouvoir à Pierre-François BOUGUET

Etaient absents :

Pierre BODIER (Feins-en-Gâtinais),

Secrétaire de séance : Blandine LECHAUVE

Délibération n°2024-124

CONVENTION DE PARTENARIAT POUR LA MISE EN ŒUVRE DU PLAN PAYSAGE DES ETANGS DE PUISAYE AVEC LA C.C. PUISAYE FORTERRE

Monsieur le Vice-président rappelle au conseil communautaire que la communauté de communes Berry Loire Puisaye est engagée, conjointement avec la communauté de communes Puisaye Forterre (89), dans la réalisation du Plan de paysage des étangs de Puisaye pour lequel les deux EPCI sont lauréats de l'appel à projets 2023 du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.

Par délibération du 15 avril 2024, le conseil communautaire a validé le plan de financement et la clef de répartition des coûts entre les deux établissements.

Le projet de convention de partenariat est soumis pour approbation.

.../...

.../...

(suite de la délibération n° 2024-124)

Le conseil communautaire,

Vu la délibération n°2023-081 du 11 avril 2023 validant l'engagement de la Communauté de Communes Berry Loire Puisaye dans la démarche de Plan paysage de Puisaye ;

Vu la délibération n°2024-046 du 15 avril 2024 adoptant le plan de financement ;

Vu le projet de convention de partenariat annexé à la présente délibération,

AUTORISE le Président ou l'un de ses Vice-présidents à signer la convention de partenariat avec la communauté de communes Puisaye Forterre pour la mise en œuvre du Plan de paysage des étangs de Puisaye.

Pour extrait certifié conforme,
A Briare, le 5 juin 2024
Le Président,
Emmanuel RAT



Le secrétaire de séance,
Blandine LECHAUVE

Date de transmission au contrôle de légalité : 05/06/24
Date de mise en ligne : 05/06/24